

Désignation de l'entrepriseA2G+ Patrimoine

Néant

Adresse de l'entreprise5 Rue Paul Codos31400 TOULOUSE

SIRET

95143748200015

Durée de l'exercice en nombre de mois

21

Durée de l'exercice précédent

				Exercice N clos le	
				31/12/2024	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	30 840	012	30 840
	Fonds commercial *				
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	1 714	030	588
	Immobilisations financières * (1)	040	15	042	15
Total I (5)		044	32 569	048	31 443
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	068	2 800	070	2 800
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	608	074	608
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	57 786	086	57 786
	Charges constatées d'avance *	092	2 115	094	2 115
Total II		096	63 309	098	63 309
Total général (I + II)		110	95 878	112	94 752
PASSIF				Exercice N	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000		
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	48 773		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	49 773		
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	4 810		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	8		
	Comptes courants d'associés	173	29 660		
	Autres dettes	175			
	Produits constatés d'avance	174	956		
Total III		176	44 979		
Total général (I + II + III)		180	94 752		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)														Désignation de l'entreprise : <u>A2G+ Patrimoine</u>														Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ																		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400				402	30 840		404				406	30 840													
		Autres		410				412			414				416														
Immobilisations corporelles		Terrains		420				422			424				426														
		Constructions		430				432			434				436														
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440				442			444				446														
		Installations générales agencements divers		450				452			454				456														
		Matériel de transport		460				462			464				466														
		Autres immobilisations corporelles		470				472	1 714		474				476	1 714													
		Immobilisations financières		480				482	15		484				486	15													
		TOTAL		490				492	32 569		494				496	32 569													
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																											
		Fonds commercial		495				497			498				499														
		Autres immobilisations incorporelles		500				502			504				506														
Immobilisations corporelles		Terrains		510				512			514				516														
		Constructions		520				522			524				526														
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530				532			534				536														
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540				542			544				546														
		Matériel de transport		550				552			554				556														
		Autres immobilisations corporelles		560				562	1 126		564				566	1 126													
		TOTAL		570				572	1 126		574				576	1 126													
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1				2				3				4				5											
		6				7				8				9				10											
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values																					
	①	②	③	④	⑤	Long terme																							
						19 % ⑥			15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧																		
1																													
2																													
3																													
4																													
5																													
6																													
7																													
8																													
9																													
10																													
TOTAL	578		580		582		584		586		588		590		592		594		596										
		Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579			Régularisations	590		583		594		595															
TOTAL									596		585		597		599														

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : A2G+ Patrimoine										Néant ☐ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666			
TOTAL			680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
		Dotations		Reprises								
Fonds commercial	681		683									
Autres immobilisations incorporelles	700		705									
Terrains	710		715									
Constructions	720		725									
Inst. techniques mat. et outillage	730		735									
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745									
Matériel de transport	750		755									
Autres immobilisations corporelles	760		765									
TOTAL		770		775								
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes											
2												
3												
4												
5												
6												
7												
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780		
II DÉFICITS REPORTABLES												
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982									
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis									
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter									
Déficits imputés			983									
Déficits reportables			984									
Déficits de l'exercice			960									
Total des déficits restant à reporter			970									
III DIVERS												
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381	996				
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin					325	996						
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					327							
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *							380					
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS					326							
N° du centre de gestion agréé							388					
Montant de la TVA collectée							374	2 010				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	1 526				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397					

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

En date du **30-05-2025**

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **trente mai**, l'associé unique de la société **A2G+ Patrimoine**, société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) au capital de **1 000 €** euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de **Toulouse** sous le numéro **95143748200015**, dont le siège social est situé **5 rue Paul Codos - 31400 Toulouse**, s'est réuni afin de statuer sur l'ordre du jour suivant.

Ordre du jour :

1. **Approbation des comptes annuels** de l'exercice clos le **31-12-2024**
2. **Affectation du résultat**
3. **Quitus et décharge au Président**
4. **Pouvoirs pour les formalités**

L'associé unique, **Eric de Gouttes Lastouzeilles**, agissant en sa qualité de seul actionnaire de la société, a pris les décisions suivantes :

1. Approbation des comptes annuels

Après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le **31-12-2024**, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, l'associé unique approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

2. Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice égal à **48 772,68 €** comme suit :

- **100 €** en réserve légale,
- **45 500 € bruts** en dividendes,
- **3 172,68 €** en report à nouveau.

3. Quitus et décharge au Président

L'associé unique donne quitus et décharge pleine et entière à **Eric de Gouttes Lastouzeilles**, Président de la société, pour l'exercice de son mandat au titre de l'exercice écoulé.

4. Pouvoirs pour formalités

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités nécessaires auprès du Greffe du Tribunal de Commerce et de toute autre administration compétente.

Fait à Toulouse, le **30-05-2025**

L'ASSOCIÉ UNIQUE

ERIC DE GOUTTES LASTOUZEILLES

[Signature]



A2G+ PATRIMOINE
Mobile : 06 21 43 76 86
Email : cabinet@a2gplus.fr
5 rue Paul Codos - 31400 TOULOUSE
SIREN : 951 437 482 - ORIAS : 23005079